



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

ooooo/ooooo//ooooo

Département de Goudomp

ooooo/ooooo//ooooo

Arrondissement de Simbandi brassou

COMMUNE DE TANAFF

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
1.1. Le milieu physique	6
1.1.1. La situation géographique	Erreur ! Signet non défini.
1.1.2. Reliefs et sols	6
1.1.3. Le climat	6
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie	7
1.1.5. La pluviométrie	Erreur ! Signet non défini.
1.1.6. La faune et la végétation	7
1.2. Le milieu humain	8
1.2.1. L'historique du peuplement	8
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	9
2.1. La Vision de Développement	9
2.2. Les axes stratégiques de développement	9
III. ACTIONS RETENUES	9

INTRODUCTION

Le Sénégal est l'un des rares pays en Afrique de l'Ouest qui a enclenché le processus de décentralisation bien avant les indépendances avec la création des communes de Gorée et de Saint-Louis. Cette volonté soutenue des gouvernants d'alors devrait, entre autres, faciliter la mise en œuvre de politiques de décentralisation fiables et porteuses de développement durable. L'adoption du Code de l'Administration Communale en 1966, la création des Communautés rurales en 1972 et la régionalisation en 1996 sont autant d'actes qui matérialisent cet engagement.

Dans le même sillage et pour davantage renforcer la démocratie locale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées dans une nouvelle réforme appelée « Acte III de la décentralisation ». Il s'agit de « **préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques ...** » et d'« **Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable d'ici à l'horizon 2022** ». ¹ A ce titre, l'Acte III doit s'adosser sur une politique visant à rendre plus dynamique la participation locale et l'autonomisation financière des entités territoriales. La mise en œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code des Collectivités locales consacré par la **Loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013 modifiée** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. **L'article 3 de ce code dispose que:**

« Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.

Les collectivités locales sont seules responsables dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions.

Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, social et environnemental, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans le respect de l'équité de genre ».

En outre, les articles 314 et 315 du CGCL disposent respectivement que les départements et les communes reçoivent les compétences suivantes :

Acte III de la décentralisation : Rapport d'étape : diagnostic, propositions de réformes et perspectives, avril 2014, p.5,

l'élaboration et l'exécution du plan départemental de développement (PDD) et du plan développement communal PDC en articulation avec les stratégies et les politiques nationales. Pour traduire cet ensemble de textes juridiques, les partenaires au développement tels que la Direction d'Appui au Développement local et le PNDL ont proposé aux acteurs de la décentralisation et du développement local un guide pour l'élaboration de document de planification locale. Le PRODDEL en a aussi joué sa partition en mettant à la disposition des acteurs des outils y afférents. C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement (ARD), dans sa mission de coordination et d'appui technique aux collectivités locales et en collaboration avec PRODDEL comme partenaire financier et technique, appuie douze (08) collectivités locales de la région de Sédhiou dont la commune de Tanaff dans l'élaboration de son Plan de Développement communal PDC.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Tanaff est située dans la région de Sédhiou, département de Goudomp, arrondissement de Simbandi Brassou, précisément au sud du cours d'eau qui se jette dans le fleuve Casamance au niveau de Samboucounda.

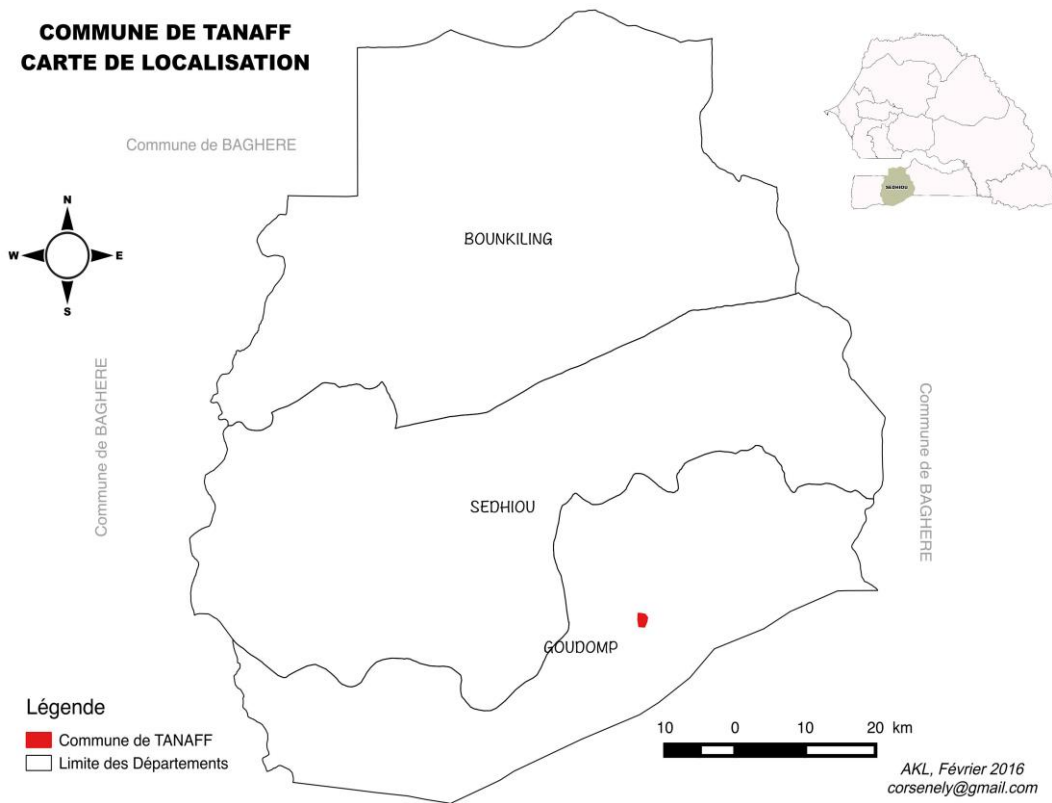
Tanaff est érigé en commune par le décret n^o 2008-1496 en date du 31 décembre 2008. Les limites de la commune de Tanaff sont fixées, à partir du carrefour entre la RN6, et la route menant à Farim (République de Guinée Bissau), comme suit:

A l'Est: à 1 Km en direction du poste de Douanes situé vers Farim, A l'Ouest: à 1,5 Km en direction du village de Sansancoutoto;

Au Nord: à 1,5 Km en direction du village de Baghère;

Au Sud: à 1 Km en direction de Kolda, vers le futur Lycée Tanaff.

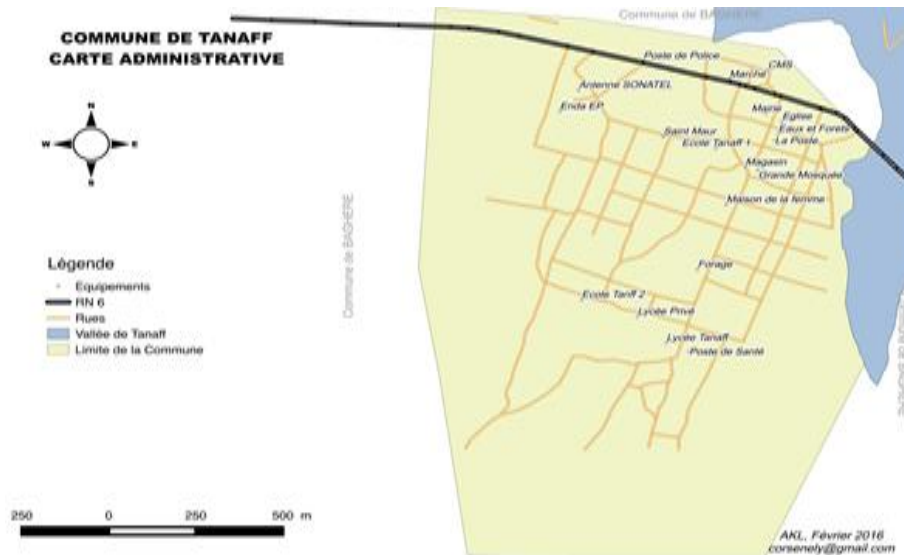
La commune de Tanaff est aujourd'hui gérée par un conseil municipal composé de 40 conseillers. Le maire est assisté dans ses tâches par deux adjoints et un secrétaire municipal.



La commune de Tanaff est composée de cinq quartiers que sont: Escale, Mansacounda, Moricounda, Néma et Bading. Elle occupe une position carrefour dans le département de Goudomp.

La commune de Tanaff est à 123 km à l'est de Ziguinchor, à 65 km de Kolda, à 18 km de Sédhiou et à 11 km de la Guinée Bissau. Elle est limitée:

- A l'est par la commune de Baghere;
- A l'ouest par la commune de Simbandi Brassou;
- Au nord par la région de Sédhiou;
- Au sud par la Guinée Bissau



1.1. Le milieu physique

1.1.1. Reliefs et sols

La commune de Tanaff présente une succession de plateaux ferrugineux tropicaux avec par endroit des affleurements rocheux, et de vallées mortes constituées par les petits affluents du fleuve Casamance, avec une pente relativement forte. Des bas-fonds inondables offrent des possibilités d'aménagement agricole et d'abreuvement pour le bétail, d'autant plus que la nappe phréatique y est captée à trois ou huit mètres de profondeur.

Les sols sont à dominance argilo-sablonneuse au niveau des plateaux (deck-dior), tandis que dans les vallées, on trouve des sols argileux à structure compacte propres à la riziculture (sols hydromorphes).

1.1.2. Le climat

Comme en Moyenne Casamance (Département de Sédhiou), le climat de la Commune se trouve dans la zone soudano-guinéenne caractérisée par une saison des pluies qui s'étale de juin à octobre alternant avec une saison sèche de novembre à juin. Toutefois, on constate une variation du cycle des saisons de pluies une décennie avec un décalage tardif observé quant à l'installation de la saison des pluies.

Les vents dominants sont l'harmattan et les alizés continentaux qui soufflent en saison sèche et les vents de mousson dont l'influence marque l'avènement de la saison des pluies. L'harmattan et surtout les vents d'alizé constituent un facteur favorisant des feux de brousse.

Les températures minimales varient de 16 °C en décembre à 23 °C en juin, pour des températures maximales variant de 31 °C en août à 39 °C en mai.

Les vents sont périodiques: l'harmattan chaud et sec souffle d'Est en Ouest; de mars à mai, les alizés soufflent d'Ouest en Est de novembre à mars; La mousson, annonciatrice de l'hivernage, est présente de juin à octobre.

La commune de Tanaff accuse une pluviométrie annuelle de 1 159 mm pour 72 jours de pluies (moyenne décennale) répartis entre mai et octobre. Ces données sont typiques des zones à climat tropical humide, avec une saison sèche de six - sept mois (de novembre à avril) qui alterne avec une saison des pluies de cinq - six mois (de mai à octobre). Ces dernières années, la période des pluies a eu tendance à reculer jusqu'au mois de juin, le mois de mai étant très peu voire pas arrosé.

1.1.3. L'hydrographie et l'hydrologie

Les ressources en eau de la Commune sont constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines. Les eaux de surface: la principale source d'eau de surface est le fleuve Casamance, ses nombreux affluents et quelques mares temporaires. Cette eau du fleuve est devenue trop salée à cause de l'intrusion des eaux marines et la très forte évaporation. Cette situation a eu pour effet la réduction des superficies de terres rizicultivables par suite de leur salinisation et la destruction de la mangrove.

Les eaux souterraines sont constituées de la nappe phréatique qui se situe entre 6 et 15 m et correspond à la profondeur de captage des puits traditionnels. La nappe du Continental terminal est captée par forage entre 150 et 200m de profondeur. D'une manière générale, toutes ces ressources en eau sont caractérisées par l'abaissement de leur niveau statique et leur salinisation à cause des récessions pluviométriques répétées.

1.1.4. La faune et la végétation

Le paysage est à dominante agraire, la végétation est le plus souvent dégradée et ouverte. On trouve en outre pour les grands arbres le Tali (*Erythrophleum guineensis*), le Peli

Dans les vallées, aux abords des rizières, on trouve des palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) et des rôniers (*Borassus aethiopicum*) (localisés surtout dans le terroir de pêche).

Sur le plan des ressources halieutiques, on note la présence du poisson de la crevette (Les statistiques recueillies auprès du service des pêche révèlent les principales espèces de poissons débarquées: tilapies, mulets Mugil (Tambadieng), mulets Liza (Guiss), ethmalose (Cobo), Otholitas (Fente), capitaine (Ndiané) et brochettes (Seud). La crevette est représentée par *Penaeus duararom*. **(cf. ancien PIC)**).

1.2. Le milieu humain

La commune de Tanaff compte aujourd'hui plus de 12.000 habitants contre 9558 en 2010.

Les groupes ethniques présents dans la commune sont : les mandingues qui sont majoritaires, les peuls, les manjacques, les balantes, les mancagnes, les wolofs, les Sarakolés, les diolas.

1.2.1. L'historique du peuplement

Tanaff serait fondé vers 1840 par Moussa Doussou Kouyaté.

Selon ses descendants, il est originaire du Soudan (actuel Mali) plus précisément de Sikasso. Il serait né vers 1800. Beaucoup d'hommes de Dieu prédisaient que son destin se trouvait vers le Tilidji, c'est à dire à l'Ouest de Sikasso. Un des érudits lui recommanda un jour d'aller à la recherche d'un endroit où il trouverait six tabatiers jumeaux alignés extraordinairement, deux à deux et un autre seul, ce qui ferait sept. « A proximité de ces arbres, lui dit l'érudite, tu fonderas ton village et donneras en charité un repas fait à base d'un mélange de toutes les céréales consommées par l'homme, ton village sera habité par plusieurs ethnies».

C'est ainsi qu'un jour de lundi, Moussa Doussou Kouyaté décida de quitter Sikasso, sa ville natale pour aller à la recherche des arbres prédits en compagnie d'une cohorte composée de sa mère, ses frères dont Kan Dianko, Kan Ghaly et d'autres familles comme les Koutoudio.

Toujours à la recherche des fameux tabatiers, il passa par Kayes, puis par le Boundou avant de se fixer temporairement à Bérékolong en Guinée Bissau. De Bérékolong, il passa à Diadourcounda, à Dianah où naquit son premier fils Almamy, homonyme de l'ancien imam de Dianah d'alors, Fa Almamy

Koma. Quelques années plus tard, Moussa Doussou quitta Dianah pour Bissary, puis Darsalam situé à l'ouest et à cinq kilomètres de Tanaff. A Darsalam, il fut accueilli par la famille Diebaté. Après plusieurs sorties, il découvrit enfin un soir les fameux tabatiers jumeaux. Il passa la nuit au lieu de prédilection. Au petit matin, un chasseur du nom de Kerfala l'y surprit en plein sommeil. Au bruit causé par le chasseur, Moussa Doussou se réveilla et pria ce dernier de ne pas prendre la fuite. Kerfala lui déclina son identité; Moussa lui dit « j'ai découvert le lieu prodige que je cherchais depuis le Soudan. « Vas leur rendre compte ». « Vas leur rendre compte» qui signifie en mandingue « Ta ye na fo » déformé en Tanaff.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Ce plan d'action 2016-2021 repose sur la vision d'une commune économiquement viable où la population vit dans un environnement propre et accède facilement et de manière équitable aux services sociaux de base.

2.2. Les axes stratégiques de développement

Pour donner corps à cette vision la commune a identifié des trois (03) axes d'intervention:

AXE 1 : Accès aux services sociaux de base et développement humain durable

AXE 2 : création de richesse et croissance inclusive

AXE 3 : Bonne gouvernance locale

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	ériger le poste en centre de santé (2 bâtiments (pavillon d'hospitalisation, logement)	Commune	40000	0	0	40000
	Acquérir un corbillard	Commune	30000	0	0	30000
	Construire et équiper d'un centre de santé	Commune	50000	100000	50000	200000
	relever le plateau technique du poste de santé	Commune	5000	10000	5000	20000
	Construire un mini château d'eau au niveau du poste	Commune	7000	0	0	7000
	Acquérir des panneaux solaires au niveau du poste	Commune	2000	0	0	2000
	construire et équiper une case de santé	quartier de badin	12000	0	0	12000
EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Construire les murs de clôture de 2 écoles élémentaires Tanaff 2 et Tanaff 3 (Bading)	Commune	10000	10000	0	20000
	Construire et équiper 5SDC (3SDC Tanaff 2) (1SDC école 1) et (1SDC Bading)	Commune	17000	25500	0	42500
	Construire et équiper une case des tous petits	Commune	17000	17000	0	34000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Construire et équiper un centre de formation professionnelle	Commune	0	50000	0	50000
HYDRAULIQUE	Construire et équiper un nouveau château d'eau	Commune	40000	80000	0	120000
	réhabiliter et équiper l'ancien château d'eau	Commune	15000	0	0	15000
	étendre le réseau hydraulique du forage sur 5 km	Commune	10000	20000	10000	40000
	densifier le réseau hydraulique	Commune	15000	5000	5000	25000
	Réhabiliter le réseau d'AEP	Commune	5000	5000	5000	15000
ASSAINISSEMENT ET HYGIENE	Construire les canaux d'évacuation des eaux pluviales	Commune	0	0	0	0
	Construire des latrines familiales	Commune	2000	2000	2000	6000
	Acquérir 200 bacs à ordures	Commune	3000	3000	0	6000
	aménager la voirie urbaine	Commune	0	0	0	0
ENVIRONNEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE	Aménager et équiper un espace de jeux pour les enfants	Commune	10000	0	0	10000
	réhabiliter le plateau multifonctionnel	Commune	6000	0	0	6000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Reboiser l'espace communal	Commune	1000	0	0	1000
	Construire une tribune au terrain municipal	Commune	15000	15000	15000	45000
sous-total 1						746500
SECTEURS ECONOMIQUES						
AGRICULTURE, MARAICHAGE	Aménager et équiper deux (2) périmètres maraichers	tanaff et bading	18000	18000	0	36000
	aménager un bassin de rétention	bading	0	35000	0	35000
	Construire et équiper une unité de conservation des fruits et- légumes	tanaff	0	10000	0	10000
	aménager la vallée de tanaff		0	0	0	0
ELEVAGE	Construire un abattoir moderne	bading	7000	0	0	7000
ELEVAGE	Construire un magasin de stockage	tanaff	7000	0	0	7000
PECHE, AQUACULTURE ET PISCICULTURE	aménager des étangs piscicoles	tanaff	0	0	0	0
ARTISANAT	néant		0	0	0	0
INDUSTRIE	Construire une unité de transformation des produits locaux	tanaff	0	5000	0	5000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
INDUSTRIE	Construire une unité de fabrication de savon et de teinture	tanaff	0	5000	0	5000
sous-total 2						105000
Secteur d'appui à la production						
COMMUNICATION	Construire et équiper une salle informatique	tanaff	0	50000	0	50000
	renforcer le réseau téléphonique (orange, expresso)	bading	0	0	0	0
COMMERCE	Construire un abattoir moderne	tanaff	0	10000	0	10000
	Construire des souks et des cantines dans le marché et la gare routière	tanaff	20000	10000	10000	40000
ENERGIE	étendre le réseau électrique	bading	24000	0	0	24000
ENERGIE	densifier le réseau existant	tanaff	10000	20000	10000	40000
ENERGIE	renforcer l'éclairage public	tanaff	1000	1000	1000	3000
sous-total 3						167000
Autres						
Gouvernance	Renouveler l'équipement informatique et bureautique de la Commune	Tanaff	5000			5000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
sous-total 4						5000
TOTAL GENERAL						1 023 500

Arrêté ce présent Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Tanaff à la somme de **un milliard vingt-trois millions cinq cent mille francs (1 023 500 000F CFA)**.